



## tutelle belle maman 22

Par **ainouna**, le **18/08/2019** à **11:50**

Bonjour,

J'ai appris récemment après des recherches auprès du tribunal administratif de Papeete, que ma maman a été placée sous tutelle depuis Aout 2018 pour 120 mois dans l' association sans nous prévenir car le juge a été saisi pour sa mise sous tutelle, je ne sais par qui???

J'ai appris aussi il n'avait pas nos coordonnés ni celle de la famille sur FAA soit disant.

Sachant que pendant mon séjour à Tahiti 2017 et vu l'état de santé de ma mère, on a procédé à la demande de sa mise sous tutelle auprès du medecin à Hopital de TARAEVO que nous a montrer TARAINA ( la dame qui garde notre mère)elle etait avec nous le jour de la consultation.

On a laissé nos coordonnées (adresse téléphone) et on est en contact avec TARAINA par Messenger pour avoir biensur des nouvelles de ma mère. Elle nous disait que la tutelle aller nous contacter jusqu'a ce jour pas d'appel de cette tutelle.

Heureusement que j'ai eu l'information par moi même car j'ai trouver que les délais étaient trop longs.

Nous avons laisser temporairement notre mère chez cette dame par sécurité car elle ne pouvait rester seul ( Alzheimer) d'une part et pour qu'on puisse s'organiser pour s'occuper d'elle, d'autres part.

Tarina nous a prévenus qu'elle allait prendre la maison de ma mère , bien qu'on s'est mit d'accord sans papiers officiel sur le montant de 1200 euros mensuel pour sa prise en charge temporaire biensur chez elle.

Merci de m'éclaircir avec des réponses à mes questions.

Bien cordialement,

Par **Visiteur**, le **18/08/2019** à **11:59**

Bonjour

Belle maman ou maman, cela est différent, pouvez vous préciser ?